

• Publié le 18/11/2025

# POUR LA PLURALITÉ DES APPROCHES, CONTRE LES EXCLUSIONS DOGMATIQUES – UN AMENDEMENT QUI N’EST PAS VENU DE NULLE PART...

La FFPP dénonce fermement l’amendement 159 du Sénat dans le cadre des discussions du PLFSS 2026. Cette proposition attaque frontalement la diversité des pratiques psychologiques et l’accès des patients à une démarche singulière et en conscience. Son dépôt et sa rhétorique constituent un signal fort qui appelle une réponse sans équivoque.

A la suite des récentes déclarations du délégué ministériel santé mentale et psychiatrie et sous couvert d’une « cohérence scientifique » prétendument visée, le texte procède à un amalgame discutable entre les soins fondés sur la psychanalyse et les psychothérapies, attaquant ainsi la pluralité des approches systémiques, humanistes, développementales et psychodynamiques utilisées par les psychologues. Notre position n’est pas de défendre l’une ou l’autre approche mais d’affirmer la défense inconditionnelle de leur pluralité au service du public.

De nombreux travaux montrent que l’efficacité d’une prise en charge psychologique dépend de multiples facteurs parmi lesquels les techniques peuvent jouer un rôle, l’alliance avec le patient, l’empathie, la prise en compte des attentes et l’expérience des psychologues également.

La FFPP rappelle qu’elle a toujours contribué activement à la promotion de la profession sans jamais exclure aucune méthode, conformément au code de déontologie qui garantit l’autonomie et la responsabilité des psychologue dans le choix éclairé de ses approches. Elle continuera, comme elle l’a déjà fait, à s’opposer résolument à toute mesure visant à restreindre l’autonomie professionnelle, le plus

souvent au service d'une idéologie techniciste, visant à rentabiliser le soin, au détriment de la population.

Restreindre la diversité des approches, c'est restreindre la liberté de soin et la possibilité d'une écoute adaptée et singulière pour chaque citoyen, au profit d'un contrôle accru qui risque de produire plus de pseudo-experts et moins de psychologues en capacité d'accompagner la population.

**En pleine Grande Cause nationale « santé mentale », la FFPP invite les parlementaires à concentrer leurs efforts sur ce qui compte vraiment pour la population : le financement, la disponibilité et la reconnaissance de professionnelles qualifiées, au lieu de tenter d'imposer des restrictions idéologiques dépourvues de fondement scientifique et juridique.**